

Compte rendu

**Séance du 15 septembre 2026 à 19 h, au Bistro de Vassan,
situé au 504, route 111**

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district n°5 et président du conseil de quartier

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier

M. Éric Dallaire, conseiller de quartier

M. Éric Della Valle, conseiller de quartier

M. Sébastien Lambert, conseiller de quartier

Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

ABSENCES :

M. Serge Ross, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 12 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Vassan, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h. La présence de M. Gaétan Gignac, ancien conseiller de quartier, est soulignée. Son importante implication au sein du conseil de quartier et dans le milieu, de 2002 à 2025, est également mentionnée.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par, M. Sébastien Lambert, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-09-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 9 juin 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé par M. Éric Della Valle, d'adopter tel quel le compte rendu de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-09-02

Suivis

- a. **Bacs à fleurs – Lac Malartic :** Aucune nouvelle concernant une éventuelle communication de Mme Dominique Ferland avec le directeur du Service des sports et plein air.
- b. **Parc Arc-en-ciel :** Les nouveaux plans du parc sont sur la table à dessin.
- c. **Réparations, rénovations du Bistro (centre communautaire) :** L'équipe des Bâtiments travaille sur le dossier. Plusieurs achats ont été effectués et le nettoyage du revêtement extérieur est autorisé.



- d. Pont Champagne – capacité portante :** La capacité portante du pont a été augmentée à 8 tonnes.
- e. Chemin Harricana – Rampe de mise à l'eau :** Des questions sont soulevées concernant l'investissement de 500 000 \$ prévu par la Ville pour les travaux liés à la rampe de mise à l'eau. Il est expliqué qu'il s'agit d'une infrastructure municipale qui est appelée à perdurer dans le temps. Un citoyen questionne les priorités d'investissement et demande pourquoi cette somme ne pourrait pas plutôt être consacrée à l'asphaltage du chemin de la Plage. Il est mentionné que l'accès à l'eau constitue un élément important pour la qualité de vie et l'attractivité de la région. La nouvelle infrastructure aura une double vocation, puisqu'elle servira à la fois aux résidents et aux touristes, en plus de contribuer à la sécurité du secteur en permettant aux véhicules lourds et aux camions de pompiers d'y effectuer des manœuvres. Vingt-quatre places de stationnement sont également prévues. La durabilité de l'infrastructure est soulignée comme un avantage important du projet.
- f. Demande de désignation de rue Jeu libre - Rue Lejeune :** La demande a été présentée au Comité consultatif en urbanisme (CCU) et au caucus. Il manque toutefois le document de pétition requis, qui doit agir à titre de référendum. La demande doit obtenir l'appui de 50 % plus un des résidents du secteur. La demanderesse doit donc faire le tour du quartier afin de recueillir les signatures nécessaires.
- g. Abat-poussière :** À la suite des discussions de la dernière rencontre concernant l'épandage d'abat-poussière, les problèmes rencontrés et les solutions proposées, une réponse de la direction générale a été reçue le 15 juin 2026. La question d'un deuxième épandage a été examinée dans le cadre du dernier budget (2025). Deux épandages ont été autorisés pour les chemins St-Edmond, du camping Sagittaire et Baie-Carrière, en fonction de critères liés notamment à leur volume de circulation, à leur rôle de voie de transit ou d'évitement ainsi qu'à leur achalandage touristique. Le coût de ces deuxièmes épandages est de 57 000 \$. Pour les chemins de la Plage et du Pont-Champagne, le coût d'un deuxième épandage est estimé à 24 000 \$. Ces chemins n'ont toutefois pas été retenus, puisqu'ils desservent principalement une circulation locale. La demande pourrait être soumise dans le cadre d'un prochain exercice budgétaire, mais une exception pour ces chemins ne serait pas recommandée sur le plan administratif, notamment afin d'éviter de créer un précédent pour des demandes similaires.
- h. Descente de bateau, chemin de la plage :** Le président fait un suivi concernant les questions soulevées lors de la dernière rencontre quant à la propriété et à l'entretien de la descente de bateau. Selon les informations obtenues du Service du greffe et des affaires juridiques, un plan projet requis pour effectuer une demande d'acquisition auprès du ministère concerné a été préparé par un arpenteur et reçu en novembre 2025. Le dossier est toujours en cours et le plan doit notamment être présenté au demandeur avant la poursuite des démarches d'acquisition. Concernant l'entretien de la descente de bateau, aucune information permettant de confirmer qu'une planification ou des interventions ont été prévues n'a été retrouvée dans le dossier consulté. Cependant, le dossier est en marche, et des réponses sont attendues pour harmoniser le tout.
- i. Feu à ciel ouvert – Responsabilités Ville vs SOPFEU :** Le Service de sécurité incendie précise qu'il est disponible pour répondre aux questions des citoyens en tout temps, à la caserne ou par téléphone. Selon le règlement municipal, le pare-étincelles n'est pas obligatoire, bien que son utilisation soit recommandée comme bonne pratique. Concernant les feux de joie, la Ville doit appliquer des mesures en fonction de l'indice d'inflammabilité. Lorsque l'indice est élevé ou très élevé, le Service de sécurité incendie déconseille de faire un feu de joie. Lorsque la SOPFEU l'exige, les feux de joie sont interdits. Les mesures imposées par la SOPFEU ont préséance sur la réglementation municipale lorsqu'elles sont ordonnées par le ministre.
- j. Renouée du Japon :** Un suivi a été effectué auprès du coordonnateur à l'environnement concernant la présence de renouée du Japon signalée dans le secteur du pont Champagne et la possibilité de la mettre au compost. Il est précisé que, compte tenu du caractère très envahissant de cette plante,

qui peut se multiplier à partir de simples segments de tige ou de rhizome, il n'est pas recommandé de la composter. La citoyenne a été invitée à communiquer avec la MRC de La Vallée-de-l'Or afin d'obtenir des conseils sur sa disposition sécuritaire.

Par ailleurs, la Ville prévoit vérifier auprès du CREAT et de l'OBVAJ la possibilité d'obtenir du financement pour une intervention dans le secteur, notamment en raison de la proximité du cours d'eau. Des outils d'information sur les espèces exotiques envahissantes pourraient également être préparés afin de sensibiliser et d'outiller la population.

- 4- Taxibus en ruralité :** Le service de transport en ruralité de Taxibus est de nouveau offert depuis mai 2026 dans les secteurs de Val-Senneville, Vassan, Dubuisson et Louvicourt. Le service est accessible à toute la population et offre des tarifs réduits grâce à une entente avec Autobus Maheux. Pour le secteur de Vassan, l'arrêt est situé à l'Épicerie de Vassan (arrêt 465–490, route 111). Les déplacements doivent être réservés au moins une journée à l'avance auprès de Taxibus. L'information sera communiquée aux conseils de quartier, tant aux conseillers qu'aux citoyens.
- 5- Résumé de la rencontre des citoyens du Chemin de la plage concernant les alternatives à l'asphalte :** Le président dépose un résumé de la rencontre tenue le 2 juillet 2026 avec des résidents du chemin de la Plage, en présence du directeur des travaux publics, concernant les alternatives à l'asphaltage. Le document présente notamment les échanges sur l'épandage d'abat-poussière et sur différentes possibilités de revêtement pour le chemin. Il est consigné au compte rendu du conseil de quartier.

Rencontre avec les résidents du Chemin de la Plage

Revêtements alternatifs à l'asphalte

2 juillet 2026

Hôtel de ville, Salle des caucus

Étaient présents :

Rémi Labrecque, directeur des travaux publics

Nancy Burrows, résidente

Éric Dallaire, résident

Annie Vachon, résidente

Jean St-Jules, conseiller municipal, district #5

Jean St-Jules souhaite la bienvenue et fait l'historique des démarches entreprises depuis 2022.

En résumé, compte tenu des coûts et des contraintes, la demande d'asphaltage s'est transformée en demande d'étudier des alternatives de revêtement. Le but de la rencontre est de voir s'il y a de l'ouverture à cet égard.

Nancy Burrows mentionne que les résidents voulaient simplement avoir l'occasion d'échanger avec une personne responsable concernant ce sujet car les citoyens étaient à la recherche d'explications.

Deux sujets principaux découlent des échanges :



Abat-poussière : *Éric Dallaire et Annie Vachon mentionne que des problèmes de sécurité et de santé sont en cause. Lors du conseil de quartier de juin 2026, un deuxième épandage a été demandé.*

Cette demande a été étudiée et il en coûterait 24 K\$. Il y a environ 50 portes dans ce secteur donc la dépense est importante et créerait un précédent pour d'autres secteurs semblables.

La possibilité d'appliquer une taxe spéciale est évoquée mais cela nécessiterait l'approbation de 80 % des résidents. C'est une démarche qui est lourde compte tenu de la taille du projet.

On suggère d'avoir un fournisseur local d'épandage liquide mais il faudrait qu'une entreprise soit intéressée. À ce sujet, le conseiller a eu des demandes d'informations pour un éventuel soumissionnaire local.

Le conseiller fera un suivi du dossier auprès des instances concernés.

Revêtements alternatifs :

Les résidents donnent l'exemple du village de La Corne. Celui-ci possède des revêtements en macadam mais aussi un revêtement qui ressemble à de la criblure compressée. C'est sur le rang de la Montagne. M. Labrecque en prend note et ira constater sur place la composition de la surface.

Une autre possibilité est présentement à l'étude, celui d'un amalgame d'asphalte broyé recyclé mélangé avec du MG-20. On l'appelle MR5 ou MR10. Une estimation des coûts est en cours.

Les citoyens demandent si leur chemin pourrait servir de projet pilote. Ce sera pris en considération dans la suite à donner à cette alternative, s'il y a lieu. Des étapes politiques, de faisabilité, de budget et de priorisation doivent être franchies.

En conclusion, le dossier est clos pour l'asphaltage mais reste ouvert pour la poursuite de l'étude d'un revêtement alternatif.

Retour sur la rencontre

À la suite de la rencontre, l'équipe technique a réalisé une étude des coûts liés aux différentes options envisagées. Le dossier est maintenant soumis à l'analyse politique et budgétaire. Les demandes des différents services et projets seront évaluées par le conseil municipal dans le cadre de la préparation budgétaire prévue en décembre. Le fait que d'autres secteurs puissent également présenter des demandes de projets pilotes est soulevé. Le dossier du chemin de la Plage est toutefois bien documenté et poursuit son cheminement. Les coûts seront communiqués ultérieurement.

Une question est posée concernant la possibilité d'obtenir une aide financière gouvernementale pour la réalisation d'un projet pilote. Il est répondu qu'aucun programme de financement n'est actuellement prévu à cette fin.

Mme Binet félicite le comité et le président pour leur mobilisation dans le dossier et souligne l'importance de tenir compte des demandes citoyennes dans la préparation budgétaire.

Les membres soulignent également l'importance de favoriser une approche respectueuse et constructive dans les échanges avec les citoyens concernant les enjeux liés aux secteurs ruraux.

Les membres du conseil adressent une main d'applaudissement au comité pour souligner son implication dans le dossier.

- 6- Dossier ruralité :** Un suivi est fait concernant la rencontre sur la ruralité tenue le 12 août 2026 au Centre de Dubuisson, en présence de représentants de l'administration municipale et de conseillers



municipaux. La rencontre visait à brosser un portrait de la situation et à établir des priorités administratives et politiques pour les secteurs ruraux.

Parmi les moyens et pistes d'action discutés figurent la possibilité de désigner une ressource administrative dédiée à la ruralité, de mieux faire connaître les actions réalisées et les besoins des différents milieux, de développer des pôles de dynamisation ainsi que de prévoir des plans d'entretien et d'investissement. L'importance d'avoir une vision d'ensemble et une cohérence dans le développement des secteurs ruraux a également été soulevée, notamment en lien avec le Plan directeur des parcs, espaces verts et pistes cyclables et les différentes politiques municipales.

La question de l'identité et de la signature visuelle des secteurs ruraux a aussi été abordée, notamment l'aménagement des entrées de villages, afin de favoriser l'attractivité et le sentiment de fierté. La nécessité de poursuivre la réflexion sur la perception et la valorisation des milieux ruraux a également été soulevée.

À la mi-septembre, une rencontre entre conseillers municipaux a permis de poursuivre la réflexion sur les suites à donner à la démarche. Différentes avenues ont été évoquées, notamment l'élaboration d'une politique de la ruralité, d'un plan global ou de plans propres aux différents secteurs, ainsi que la possibilité de créer une ressource dédiée à la ruralité. Les actions pouvant être réalisées à court, moyen et long terme ont également été abordées.

Il est souligné que le développement de la ruralité fait partie des objectifs du nouveau conseil municipal et qu'une volonté d'agir se manifeste à l'égard des secteurs ruraux. La nécessité de changer certaines perceptions à l'égard de la ruralité est également soulevée. Les différents secteurs sont considérés comme des milieux de vie complémentaires, formant un ensemble où les pôles dynamiques peuvent travailler en collaboration et contribuer à l'attractivité du territoire.

Mme Binet rappelle que des réflexions similaires ont déjà été menées dans le passé et souligne l'importance que cette volonté se traduise maintenant par des actions concrètes.

M. Gignac demande s'il serait possible qu'un conseiller de quartier de chacun des secteurs participe à un comité afin de contribuer à la poursuite de la démarche.

Une prochaine rencontre est prévue à la fin septembre afin de dégager des propositions de priorités et d'actions ainsi que des sujets pouvant être considérés dans le cadre de l'étude budgétaire 2026-2027.

7- Radars pédagogiques : L'installation des radars pédagogiques a été effectuée le 6 août dernier.

Les citoyens présents constatent que l'emplacement et l'ajustement des radars ne permettent pas d'obtenir le résultat souhaité, puisque les véhicules sont détectés tardivement, alors qu'ils sont déjà à proximité de l'école.

Il est précisé que l'installation a été réalisée conformément aux normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), aux endroits désignés par la Ville de Val-d'Or.

Résolution : Révision de l'emplacement et de la distance de remplacement des radars pédagogiques

Le conseil de quartier demande que l'emplacement des radars pédagogiques ainsi que leur distance de détection soient ajustés afin d'améliorer leur efficacité. Proposé par Sébastien Lambert, appuyé par Éric Dallaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-09-03

Les données recueillies par les radars pédagogiques permettront de mieux cerner les périodes durant lesquelles les excès de vitesse sont les plus fréquents et, au besoin, d'ajuster les interventions de surveillance policière.

8- Budget :

- a. **Trésorerie :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 2045,25 \$.
- b. **Projets structurants :** Les sommes prévues ont été remises aux organismes concernés, soit 500 \$ au Centre communautaire de Saint-Edmond, 1 000 \$ au Festival Harricana et 200 \$ au Cercle des fermières de Vassan.

Le président rappelle que des sommes sont disponibles pour la réalisation de projets structurants.

9- Varia

- a. **Motion de félicitations – Portes ouvertes de la Ferme JCL :** Le conseil de quartier propose une motion de félicitations à Jade Cazalais et Christian Leclerc pour l'organisation de la Journée Portes ouvertes de l'UPA régionale, tenue le 13 septembre dernier. Les membres soulignent la qualité de l'organisation, la diversité des activités ainsi que l'importante implication des bénévoles et de l'UPA. La population a répondu présente, avec 1 512 billets de participation comptabilisés et une affluence estimée à plus de 2 000 personnes. Le conseil de quartier félicite les organisateurs pour la réussite de l'événement, qui a également remporté le Coup de cœur du mois de la Chambre de commerce de Val-d'Or. Une motion de félicitations est proposée par Nicole Binet et appuyée à l'unanimité par les membres du conseil de quartier.
- b. **Soirée – Bistro de Vassan :** Mme Micheline Pépin annonce une soirée comprenant repas et chansonnier le samedi 19 septembre. C'est Vision Vassan qui l'organise ainsi que les autres activités au courant de l'année. Elle invite les gens à consulter la page FB de Vision Vassan pour d'autres informations.

10- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier de Vassan aura lieu mardi le 10 novembre 2026, à 19h au Centre communautaire de Edmond de Vassan.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Dallaire, appuyé par M. Éric Della Valle, de lever la séance. Il est 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-09-04

Chantal Gagnard

Secrétaire du conseil de quartier
Agente administrative aux communications
Ville de Val-d'Or

